



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Infirmiers en psychiatrie

Question écrite n° 2888

Texte de la question

Le 30 décembre 1996, le Conseil d'Etat annulait une série de décisions ministérielles en vertu desquelles un diplôme d'Etat d'infirmier, unique, venait regrouper, dans une qualification et une formation identiques, les deux filières qui existaient jusqu'alors : soins généraux et psychiatrie. Compte tenu du mécontentement des infirmiers psychiatriques, principales victimes de la décision du Conseil d'Etat, le précédent gouvernement avait décidé, en janvier 1997, de nommer un médiateur dans ce dossier. Mme Martine David souhaiterait donc obtenir, de la part de M. le secrétaire d'Etat à la santé différentes informations : quelle suite sera donnée à la mission de Mme le médiateur ? Si cette action doit être poursuivie, quelles instructions lui ont été données ? Enfin, elle désirerait connaître le sentiment et l'interprétation de M. le secrétaire d'Etat sur ce problème et de quelle manière il compte assurer la meilleure concertation possible avec les professionnels du secteur.

Texte de la réponse

Le secrétaire d'Etat à la santé informe l'honorable parlementaire que dès son entrée en fonction, il s'est attaché à travailler à résoudre ce problème. Après avoir entendu les différents points de vue, et pris l'attache des autorités communautaires, le secrétaire d'Etat a rencontré le commissaire Monti. Une solution semble effectivement possible, mais différente de celle prévue par le précédent gouvernement. Celle-ci n'avait pas abouti, car elle nécessitait une modification importante d'une directive européenne, ce que la Commission n'aurait pas accepté. La solution proposée est la création d'un nouveau diplôme d'Etat qui permettra aux infirmiers titulaires du diplôme de secteur psychiatrique de travailler dans les services hospitaliers de toute nature, puis de s'installer en ville ou de circuler dans l'Union européenne sous réserve de conditions d'expérience ou de stage encore à négocier.

Données clés

Auteur : [Mme Martine David](#)

Circonscription : Rhône (13^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2888

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 septembre 1997, page 2846

Réponse publiée le : 20 octobre 1997, page 3611